L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI 31 MAI 1878.

Electeurs Attention !

Règlements du comité de paroisse.

Des élections primaires du parti démocrate-conservateur, seront tenues le samedi 29 juin, dans chacun des wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention sera chargée de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 afin que les électeurs puissent les consulter.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de *ward* devront être : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et le dix autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des règlements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision de l'enregistrement des votants du parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, dans différents wards, vingt cinq jours avant ladite élection.

RÈGLEMENT III.

Les électeurs de chacun des wards de la ville de la Nlle-Orléans étant membres du parti démocrate-conservateur, se réuniront ensemble au chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être publié, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, durant au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président de club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et d'élection et donner aux différentes factions du ward une représentation équitable; à cet effet, le président devra pouvoir augmenter le nombre des commissaires. Tous les juges, commissaires et *canvasers* (inspecteurs) devront être choisis par le président, parmi ceux dont les noms lui seront transmis par les différentes factions.

Il sera du devoir des commissaires de délivrer, à chaque électeur enregistré, un certificat d'enregistrement—certificat qui devra porter les signatures d'au moins deux commissaires d'enregistrement, être contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui donnera audit électeur le droit de voter à toutes les élections primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement, les livres d'enregistrement de chacun des wards devront être remis à un comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière ci-dessus indiquée. Ce comité devra revoir, avec soin, ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres du tout le comité, effacer des livres les noms qui manquent pas d'y être inscrits. Il devra transmettre ces noms à chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins de preuve d'erreur ou par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux bulletins à scrutins sont nécessaires à la dite élection primaire, le président devra en désigner, pour chaque boîte, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront aller voter numériquement et à un seul coloni—peu.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central négligent ou refusant d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'électionnet et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre le certificat le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Le dit certificat devra être endossé par le président et envoyé au comité de paroisse. La majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guidés par les règlements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 8 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection loyale pourra avoir lieu à une assemblée générale *mass assembly* — ces règlements pourront être suspendus.

En addition aux règlements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée :

Résolu que, les clubs centraux des divers wards désigneront l'endroit où l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote; que toute élection, tenue à un endroit autre que celui qu'aura choisi le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse.
Parti Démocrate-Conservateur.
Nlle-Orléans, 23 mai, 1878.

Aux Présidents des Clubs centraux de Wards.

Conformément aux règlements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide.

Vous réunirez vos clubs respectifs le samedi 1er juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez conformément aux règlements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin, vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous chargerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon à fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités de s'enregistrer. Vous ferez clôturer les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront remis à un comité d'inspecteurs, dont les devoirs sont prescrits par le règlement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspecteurs.

Vous fournirez au juge d'enregistrement et d'élection et au comité d'inspecteurs une copie des règlements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.
A. J. KELLY
Assistant-Secrétaire.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes la dyspepsie, les maladies de poitrine, Phtisie, Rhumes Bronchite, Angines, Consomptions Laryngite Asthme, Pleurésie, Leucoplasie, Maladies du Foie, de la Vessie et de Vessie Urinaires des Nevralgies, peut-il prévenir ou guérir ?

L'on répond et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'ELEUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Mamel et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on peut retirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre d'essais ont été faits dans les Hôpitaux et dispensaires de l'Europe.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le *Bitter Eucalyptus* (extrait de la plante de ce nom) est un préservatif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général BURKE & THOMPSON No 96 RUE TURENNE PARIS.

1Dpd—1an

OFFICIEL.

(Comité Central du Parti.)
Salle du Comité Central de l'Etat du Parti démocrate-conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à 8 heures et demie du soir, conformément à l'ordre du jour.

Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées :

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne, —dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature ; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER JR,
secrétaire.

P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1 Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2 Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3 L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4 La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5 Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils seront mis en séries d'une manière facilement lisible, sur papier couleur rigide avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages : ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6 Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On insérera les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7 La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8 Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9 Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10 Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11 Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1291, Nouvelle-Orléans.

E. TLAGUY, O. CARRIÈRE,
MERCIER, S. MAZIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL DUMONVILLE.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1 A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2 A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Gindur (Bélouchistan), de Mandalay (Birmanie), de Muscate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaique et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

BONNES CHAUSSURES.—Nous recommandons à nos lecteurs l'annonce de M. Andrieu, rue Poydras No 159, qui obtient en ce moment un grand succès par la vente des chaussures qu'il fabrique chez lui à des prix extraordinairement modiques vu la qualité, la solidité et l'élégance de ces articles. M Andrieu emploie un grand nombre d'ouvriers très habiles, et cependant il peut à peine répondre aux demandes qui lui sont adressées, ce qui s'explique par ce que nous venons de dire. En effet, trouverait-on partout des chaussures solides bien faites au prix de $3.50. Une visite au magasin de M. Andrieu vous donnera pleine satisfaction à ce sujet.

☞ Grande réduction de prix.—Chaussures à tous prix au Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

AUX IMPRIMEURS.

NOUS avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons, en comptant, et nous livrons la quantité de caractères que l'on désire.

Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux typographiques.

Les ateliers de l'*Abeille*, bien connus par l'entremise de nos agents, MM. E. C. PALMER & Cie, de la Nouvelle-Orléans, servent promptement exécutée.

GEO. BRUCE'S SON & CO.,
No. 13 Chambers street,
New York.

N B.—Les caractères employés par l'*Abeille* sont le Brevier (petit texte) No. 12 et le Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres de nouveau genre connus sous le nom de "Pétout figures pour fractions."

SPECTACLES BALS &c.

Eglise de Notre-Dame du Sacré-Cœur,
Encoignure Claiborne et Annette.
DIMANCHE, 9 JUIN, à 4 HEURES.
GRANDE MATINÉE SACRÉE DONNÉE PAR
Mlle ARTHURINE MAUREAU
Organiste et chanteuse.
AU BÉNÉFICE DE L'ÉGLISE.
PRIX D'ENTRÉE.....50 cents.

—PROGRAMME—
1.—La Foi, (chœur de jeunes filles).....Rossini.
Par le chœur de l'Eglise.
2.—Ela Mater (Stabat Mater).....Curto.
Mlle Annie Todd.
3.—Prelo (Il Rosmunno).....F. Dardel,
Mr. Meteys.
4.—Sweet Home (piano).....Thalberg.
Mr. Chalon.
5.—Ave Maria (chant).....Gounod.
Mlle J. Blacks.
6.—Andante Sextuor de Lucie (piano).....Liszt.
Mme de Lassalchère.
7.—Sancta Maria (chant).....Faure.
Mlle Blanche Maureau.
8.—Ave Verum (chant).....Haydn.
Mr. Bremer.
9.—Séréinde de Don Pesquale (piano)...Thalberg.
Mlle Jeanne Malochée.
10.—Ave Maria (chant).....Meyerbeer.
Mlle Arthurine Maureau.
11.—O Salutaris (duo).....Curto.
MM. Bremer et Méteyé.
31mai—3f

Seconde Grande Fête Champêtre
—DONNÉE PAR LES—
Francs-Tireurs d'Orléans,
Au JARDIN MAGNOLIA,
DIMANCHE, 2 JUIN 1878.
Tir à la cible pour Messieurs et Dames.
Amusements variés.
Entrée 50 cents, Lunch compris.
Les dames seront admises par invitations seulement, des invitations peuvent être obtenues en s'adressant à Pépot Artigue, coin Decatur et Madison ; A. Dazés, 211 rue Decatur ; H. Capuz, coin Decatur et Dumaine ; B. Maylie, coin Poydras et Dryades ; Jules Manand, coin Poydras et Rampart ; Pierre Tapie, marché Dryades ; B. Taisque, Marché Magnolia ; François Dauty, Marché Triéné ; Pierre Théaux, Marché Ste Marie ; A. Jaeb, 50 rue Royale, et à tous les membres de la Compagnie.
5 mai—5, 12, 19, 26—au 2 juin.

GRAND PIQUE-NIQUE
—DONNÉ PAR LA—
Société de Protection Mutuelle des Jardiniers,
Le DIMANCHE, 2 Juin 1878, à OAK GROVE PLANTATION,
Au dessus des Casernes, 3me District, au profit de la caisse de secours.
—PROGRAMME—
Course à la bague, pour tous, prix $2.50 en or ; course au sac, pour tous, prix $2.50 en or ; grande course à pied, pour tous les membres seulement, prix indigne en or ; course à pied, pour les dames, prix, un beau parasol en soie ; saute à la corde, pour les filles et seulement, prix, un bel éventail en ivoire. Joute de fromages à la crème entre jeunes garçons. A qui attrapera le cochon à la queue graisse—prix, le cochon. Joute de demarrage de sonliers entre jeunes garçons—prix, une paire de souliers et beaucoup d'autres amusements.
Danse sur l'estrade : La fanfare de Wolf a été engagée.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS—
EDWD. S. AUDLER, Chairman.
M. Agnelli, Frank Meyer,
John Schaff, Arnold Bertonière,
Léon Quantin, Geo. Eichorn,
Geo. Weidenbacker, Chas Heinzg,
Jacob Volker, Thos Baxter.
Jos Campbell.
Prix du billet, 50 cents. Gratis pour les dames et les enfants.
Aucune danse ne sera admise au Pique-Nique sans Cavalier.
Le privilège de tenir le restaurant, les buvettes, etc., sera vendu, sur les lieux, le DIMANCHE 26 mai, à midi.
S'il fait mauvais temps, le Pique-Nique aura lieu le dimanche suivant. 30mai—jusq. jour

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine immédiatement après 16 office formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

H Caseby. J F Hogan.
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1826.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Vouliers et agents pour la vente de ducks en coton—marchands en gros et en détail des Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes.
—Fabricants de—
Tentes Prélarts Couvertures de wagons Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.
Etoffes à draperies toutes couleurs, aux prix de fabrique.
Sacs à grains, café, riz, laine de toute espèce, sacs à épiceries aux prix du Nord.
22 mars—6m.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
89.....Passage de la Bourse.....89
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations étrangères. Je ne charge également de prendre des passeports avec promptitude. 27 oct—1an

A vendre à bon marché.
UNE machine portative de Grether, Paris, pour la fabrication de l'Eau de Seltz ainsi qu'environ deux cents bouteilles vides. On peut faire avec la machine, cinq cents bouteilles par jour d'eau de seltz. Voici une occasion pour quelqu'un ayant un petit capital et désirant travailler. Pour plus amples informations et détails s'adresser à M. J. TOUCHARD, à la pension française, 106 rue Bonaparte, vis à vis de l'Opera.
21mai—6f

Bonne occasion.
PLUSIEURS BILLARDS de seconde main à vendre avec billes, queues, porte-queues, marquis, le tout complet et en bon état à vendre ensemble ou séparément au gré de l'acquéreur. On peut venir visiter de 8 heures A. M. à 4 P. M., rue Royale No 102, à l'encoignure St. Louis. 12 mai—1m18

A vendre pour cause de départ.
UN CIGAR STORE, au nord de la place principale de San Antonio. Trois portes sur la rue Soination centrale. Loyer réduit. Clientèle garantie. Bail de 16 mois avec dix mois de privilège.
Pour informations, s'adresser D. M. P. O. Box 462. San Antonio, Texas. 1er mai—1m

Résidence d'été à louer.
Madame A. Caillier offre à louer à bon marché une belle résidence d'été toute meublée, située à Madeville, de l'autre bord du lac. Rien n'y manque ; c'est une agréable demeure sous tous les rapports. Pour plus amples informations s'adresser à Mme Caillier, rue de Chartres No 129. 5 mai—1m DMaJ.

A louer.
Un vaste magasin, avec une résidence de famille au premier étage, au No 8 rue Peters, entre Chartres et Hôpital, faisant face au dessus et seulement à un demi-bloc des grands marchés Français ; compris gaz, water works, citerne et les installations pour un café.
S'adresser au No 261 Vieille Levée.
FRANÇOIS CAUHÉPÉ.
21mai—1m—mar j d.

A LOUER.
Une écurie, située encoignure Canal et Antony, pouvant contenir 40 têtes d'animaux, ainsi qu'une maison avec trois chambres et un cabinet. Il en sera donné possession le 15 juin 1878.
Une autre écurie située dans le même endroit que l'autre, pouvant contenir 24 têtes d'animaux.
S'adresser à M. JEAN LACOUREÈJE, à la grocerie encoignure Canal et Antony.
16 mai—1mDMaJ

Mme A. EMERY,
Modiste Parisienne,
14..RUE DE CHARTRES..14
GRAND DEBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—2mois

Une excellente occasion.
JE vendrai, pour cause de départ, à très bon marché, une boulangerie et pâtisserie. L'emplacement est un des meilleurs de la ville. Pour les conditions et plus de détails, s'adresser en personne ou par lettre, à
PIERRE LAHITTE,
5 mai—1m Morgan City, La.

Argent à prêter
SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.
Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Bienville.
MAURICE J. HART,
13 jan—1an Directeur.

Ouverture de la Pharmacie
HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL,
Cette pharmacie vient d'être ouverte au No 120 de la rue du Canal,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Elle est la concurrente des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouve aux mêmes prix les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, enfin, tout ce qui concerne la pharmacie en français, anglais et allemand.
PRIX DE NEW-YORK.
6déc—1an 3

SPECTACLES, BALS, &c.

Grande Fête Champêtre
—AUX—
FAIR GROUNDS,
—DONNÉE PAR LE—
Régiment d'Artillerie de Campagne
de la Louisiane,
LE DIMANCHE, 2 JUIN 1878.
Programme :
Montant la garde—Parade.
Exercices de batterie—Exercice de canons.
Exercices de détachement de canonniers—pour tous les régiments d'artillerie.
Exercice d'une compagnie de 80 hommes—pour tous les régiments.
Assaut d'armes—pour tout le monde.
Tir aux boules en verre, club de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.
Course de marcheurs, 1 mille, pour tous.
Course de mulets, 1 mille, pour tous.
Grande partie de raquettes—La Ville contre Bayou.
Des bœufs prix seront offerts.
Pour les locations, s'adresser au Comité d'Arrangements, 7 F. A., 14 Peters street.
Le régiment se réserve le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.
Prix du billet.....50 cents
19 mai au 2 juin—DMaV.

GRAND PIQUE-NIQUE
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
AUX FAIR-GROUNDS,
LE DIMANCHE, 9 JUIN 1878.
Prix du Billet.....50 cents
Dames et enfants gratis.
Aucune dame ne sera admise sans cavalier.
Le programme sera publié sous peu.
La Société donnera deux prix aux personnes qui auront vendu le plus de billets.
1er Prix—1 médaille en or.
2nd Prix—1 médaille en argent.
Les réunions de la Direction auront lieu à l'Aide tous les VENDREDIS à 7 1/2 heures du soir.
Par ordre du président, J. SCHWEITZER.
L. SIMON, secrétaire. 7 mai—

Rail Road Pavillon,
(Le Pavillon du Chemin de Fer).
Au Lac, à l'extrémité du nouveau chemin, côté Ouest.
JACOB L. BALTZ, Propriétaire.
CE fameux établissement vient d'être ouvert. Il se trouvera, constamment, les meilleures et les meilleures liqueurs, au prix de la ville. Il n'y a pas d'aussi bon endroit pour les familles et les pique-niques, car le propriétaire s'y tiendra toujours prêt à ce que rien n'y manque et que l'ordre le plus parfait y règne. On se rend du Pavillon aux maisons de BAINS DE Mr F. GERY. 5mai—1mois

AVIS.
P. CASAUBIEILH,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire louverture au No 55 de la rue Ste Anne du magasin de vêtements confectionnés de gros et de détail, attenant à son magasin populaire de chaussures connu sous le nom de "Ensseigne du Pauvre Diable," coin Ste Anne et Royale. Les habitués de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites ; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.
8mai—2m—D Maj

Jenkins' ANNIHILATOR OF RHEUMATISM COUT NEURALGIA
C'est un remède prodigieux *spécial*, les personnes délicates aussi bien que les personnes robustes peuvent le prendre sans aucune crainte.
Il purifie le sang, active les fonctions du *foie* et des *reins*, fait disparaître *tout rechap d'affection* des poumons et des voies urinaires. Le pris en est de $1 00. En vente chez tous les pharmaciens.
On envoie, *gratis* et partout, des brochures contenant de précieux conseils.
N. JENKINS & CO., Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON, agence générale.
8 mai—3m DMaJ MAX LAFITTE

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
21.....RUE DU CANAL.....121
(Bâtisse Touro.)
UE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.
Le public est invité à venir examiner les photographies exposées à ma galerie.
22déc—6m 19m Mard

Dissolution de société.
AVIS est donné que le 1er mai 1878 ont cessé de faire partie de la société FRANCIONI et OSCAR A. BOLZE, et que ladite société a été dissoute par consentement mutuel, et que le dit Oscar A. Bolze est le liquidateur de la maison, et lui seul autorisé à collecter les comptes résultant de cette société et à payer les dettes de la dite maison soit soumises par le dit membre liquidateur, suivant ce jugé devant E. A. Peyroux, notaire, en date d'aujourd'hui.
J. L. FRANCIONI.
OSCAR A. BOLZE.
Nlle-Orléans 8 mai 1878. 9 mai—

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE A $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville à $4 00.
BOTTES et souliers en tous genres faits à l'ordre, du cuir le plus tanné et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante quinze ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 janv 78—1 an VAU

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 11 RUE ST LOUIS.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
AVIS MENSUEL—MAI 1878.
Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.
Aubert (François) Lescoie (Hippolyte)
Allion (Pierre) Laurent (Estat)
Bopins (Victoire) Lapayrollerie (Vve Dandiu)
Brunet (Antoine) Legrand
Bolru (Mathieu) Louquet (Jean)
Bache-Baradat (Jean) Laurent (Désiré)
Blanchet (Gustave) Mitivier (Louis)
Bouche (Jacques) Mirbel (Benjamin)
Bessin (Vve François) Neyigon (François)
Bernard (Jules) Poivre (André)
Bureau (Joseph) Plan (Jean)
Condereau (François) Passette (Antoine)
Chaumette (Auguste) Rossel (Georges)
Courtiade (Eugène) Rambaud
Crispin (Gustave) Ruan (Louis)
Constantin (Laurent) Rouat (de Rapin)
Delrieu (Jean, aînatm) Royet (Nicolas)
Dancausse (Raymond) Sabarbon (Félix)
Davis (Capne Joseph) Salmon (André)
Dieuzeide (Urbain) Senac (Noël)
Duaang (Louis Victor) Sauinier (Marin)
Fremont (Flore) St Martin (Jean)
Faust (Claude) Sajous (Marie)
Lazre (Elizabeth) Valery (d)
Gouaux (Jean Louis) Verger (Theophile)
Hézèque (Elie) Xavier (Paul)
Kirschbaum (Georges ou Jean)
Le nommé Sembres (Marie-Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.
Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés du toute nature aux prix fixés par le tarif.
Le Consul,
7 mai—f ACHILLE DU COURTIAL.

Vidanges. Vidanges.
LA Louisiana S. Excavating Co., invite les propriétaires et agents qui ont des fosses à faire vider à s'adresser au No 120 Passage de la Bourse, près St-Louis, où ils trouveront toujours leurs avantages soit pour le prix soit pour l'ouvrage.
Un vide les fosses avec une pompe à travers les magasins ou résidences sans présenter la moindre odeur désagréable. Opération se fait dans quelques minutes seulement.
La compagnie se charge aussi de la pose des barils stationnaires modernes.
31 mars—3m—D Ma. J

Ant. Carrière, D. Carrière
E. L. Carrière, Chas J. Carrière.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

ARTICLES FRAIS.
Beurre de New York et Beurre de l'Ouest.
GELÉE ET PATE DE GOUYAVE.
SARDINES SANS ARRÊTES
—ET—
SARDINES AUX TOMATES.
SAUCES de Worcestershire et d'Anchois, de Les & Perrin.
KETCHUP aux noix et aux tomates.
Olives, Capres, Petits-Pois, Champignons.
Un fort et beau stock de THES, vert, noir, mélangé, est signalé aux amateurs.
FRANCIS P. SALA,
Au No. 97 de la rue Bourbon, 26mai—3f coin Bienne.

A.S.L. LE PLUS GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI, 11 JUIN 1878,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION !
Pas d'ajournement !
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE !
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, A LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 11 JUIN 1878.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,
UN GROS LOT DE..... $100,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, DANS LA MATINÉE DE Mardi, 11 Juin 1878, —A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE.
Ce sera conduit avec un grand
Concert Promenade
à cette occasion les meilleurs amateurs du pays seront engagés, et a ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite a tout porteur de billet.
Voyez la Distribution !
Distribution Extraordinaire !
100,000 Billets à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS :
1 Gros lot de $100,000..... $100,000
1 do de 50,000..... 50,000
2 Lots de ..... 20,000..... 40,000
4 Lots de ..... 10,000..... 40,000
20 Lots de ..... 1,000..... 20,000
50 Lots de ..... 500..... 25,000
100 Lots de ..... 300..... 30,000
200 Lots de ..... 200..... 40,000
500 Lots de ..... 100..... 50,000
10000 Lots de ..... 10..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..... 7,500
11,279 Lots s'élevant à..... $522,500
BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 699, New-Orleans Post Office.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU 11 JUIN 1878.
TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

ASSURANCE CONTRE LE FEU.
ETAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.
CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.
PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur pièce.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00